

Annie DESCHAMPS  
Orthophoniste  
22000 SAINT-BRIEUC  
FOYER KER-SPI  
Le Pré Palais  
22190 PLERIN  
Tél. 96.74.48.64.

# MOYENS ALTERNATIFS À LA COMMUNICATION : DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DEPUIS L'OUVERTURE D'UN NOUVEAU FOYER

par Annie DESCHAMPS

Mots-clés : I.M.C. - Systèmes de communication augmentatifs - Communication - Rééducation - Adulte - Groupe - Evaluation - Institution.

## Difficultés d'harmonisation sur un groupe d'adultes handicapés venant d'horizons différents

1) En ce qui concerne les codes utilisés : quatre jeunes adultes ont un moyen de communication non verbal constitué de pictogrammes et de symboles ; pour deux d'entre eux les pictogrammes sont harmonisés sur le code dit de "Dirinon", pour les deux autres les pictogrammes viennent de sources différentes. Les symboles utilisés sont ceux de la méthode Bliss. Ces différences rendent obligatoires un apprentissage des symboles non similaires pour "harmoniser" les codes.

2) en ce qui concerne les supports :

- P. utilise un tableau de communication qui peut être placé sur une table inclinable et réglable en hauteur ou sur sa tablette fixée aux accoudoirs du fauteuil.

- S. utilise une "roue" de communication. Une tablette en bois est fixée par deux pattes sur les supports de repose-pieds de son fauteuil, au-dessus de cette tablette est fixé un cercle avec une aiguille tournant à la manière d'une horloge. S arrête sur le pictogramme qu'elle veut désigner avec son genou à l'aide d'un contacteur placé sous la tablette.

- C. utilise un tableau de communication. Les pictogrammes sont agrandis et séparés par des baguettes de bois. Ce tableau peut être placé sur une table inclinable et réglable en hauteur ou comme P. sur sa tablette fixée aux accoudoirs du fauteuil. Il possède aussi des classeurs avec des pictogrammes qui sont placés sur le côté de son fauteuil.

- N. utilise une synthèse vocale "Introtalker", elle est placée dans un boîtier devant son fauteuil ; elle désigne avec son index, la ou les cases choisies (pour les messages combinés) afin de déclencher la phrase pré-enregistrée.

## Difficultés d'introduction de moyens alternatifs à la communication auprès :

A) de l'encadrement

B) des résidents

Pour cerner ces difficultés, nous avons établi un questionnaire que nous avons communiqué à tous et dont voici le contenu :

1) Sais-tu quels résidents n'ont pas l'usage de la parole ?

2) Comment fais-tu pour communiquer avec eux ?

3) Ont-ils une adaptation pour les aider à communiquer ? OUI/NON

Si oui a) sais-tu t'en servir ? OUI/NON

Si non, pourquoi : qu'est-ce qui te gêne ?

b) as-tu déjà demandé à un encadrant de t'aider à l'utiliser ? OUI/NON

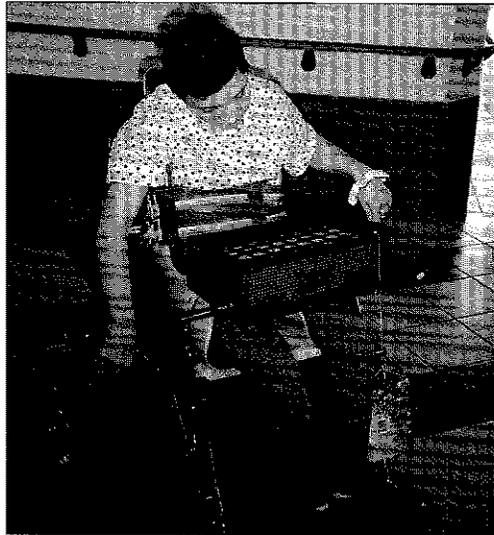
4) Arrives-tu à bien les comprendre ?

Il ressort que :

A) L'encadrement : se plaint du manque d'information quant aux moyens de la Communication Non Verbale (C.N.V.) mis en place au Foyer et à la C.N.V. en tant que

telle (En quoi consiste-t-elle ?) ; trouve que la communication avec les usagers de la C.N.V. reste limitée faute de temps, des difficultés et aléas d'interprétation d'associations de pictogrammes et/ou symboles pouvant entraîner un certain découragement de part et d'autre ; peut se sentir, pour certains, mal à l'aise face à la C.N.V. et évitent de l'utiliser en communiquant autrement.

B) Les résidents : en général, communiquent entre eux par les gestes et les mimiques car beaucoup ont du mal à accéder aux moyens de C.N.V. mis en place (modes d'emplois pas connus, difficulté de décrypter les pictogrammes et symboles pour les non-lecteurs, handicaps d'approche des tableaux du fait du handicap physique - intermédiaires indispensables). A noter que les résidents ayant répondu au questionnaire vivent ensemble depuis 1 an et demi.



Pour N. "Introtalker"

## Difficultés d'adaptation

- Au mode de désignation : pour C., aucune partie du corps n'est fiable pour contrôler un mouvement de désignation.
- A la capacité de symboles : pour S. et C., on est obligé de limiter le nombre de symboles/pictogrammes, pouvant être désignés, du fait du peu de fiabilité de cette désignation pour C. et de la facilitation de la lecture pour les interlocuteurs de S.
- Possibilités d'échanges directs : force est de constater que toutes ces difficultés contiennent à engendrer une encore trop grande dépendance du Communicant Non Verbal avec ses interlocuteurs.<sup>1\*</sup>

## Difficultés pour essayer ou acquérir du matériel

### 1) Essai de matériel

Il est en effet très difficile d'obtenir des synthèses vocales en essai. Or, avant d'envisager l'achat, il semble nécessaire de tester une synthèse pour voir si elle sera adaptée ou adaptable au handicap de la personne. Après de nombreuses demandes, nous avons pu avoir en prêt un Firmin mais hélas, il ne fonctionnait pas ! et un Ara (1/2 heure), ce qui ne nous a pas permis de gager de l'opportunité d'un achat !!!

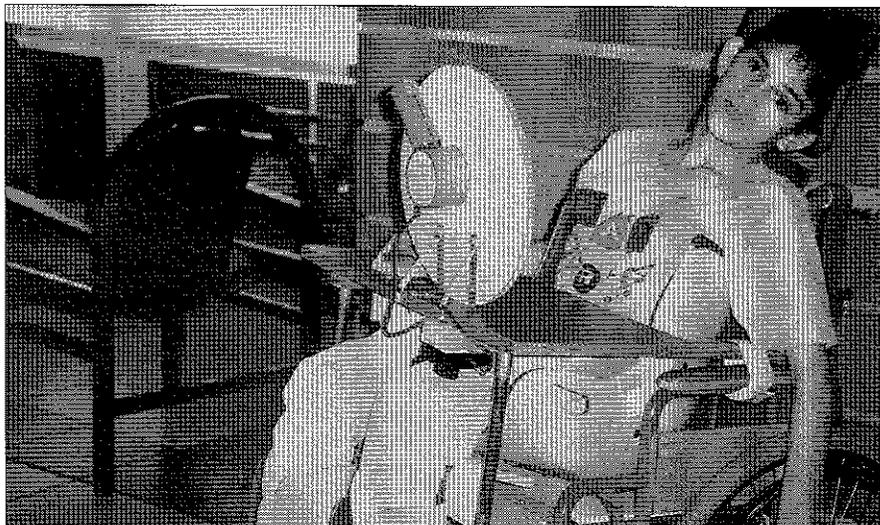
Bien sûr, il existe des prêts possibles moyennant un coût de location mais ni les résidents ni la structure accueillant ne peuvent prendre en charge ce coût.

### 2) Achat de matériel

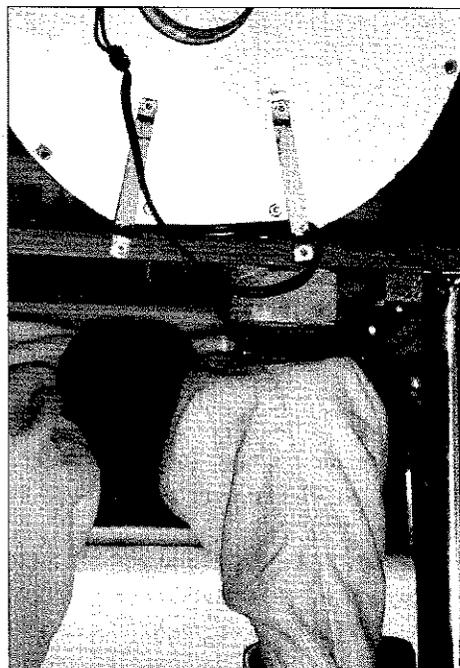
Le coût élevé des synthèses vocales pose obligatoirement des problèmes de financement pour des résidents n'ayant comme ressources que l'Allocation Adulte Handicapé (reversée à 80 % au foyer les hébergeant) et l'allocation compensatrice (entre 200 et 600 F par mois suivant le taux accordé). Le fait que ce genre d'appareil ne soit pas pris en charge par la Sécurité Sociale nous oblige à faire la "quête" auprès de divers organismes et associations pour obtenir des fonds.<sup>2\*</sup>

<sup>1\*</sup> "Devant le problème couramment rencontré, de l'adéquation entre d'une part le nombre de symboles mis à la disposition de la personne sans parole et ses capacités de désignation, et d'autre part ses capacités à communiquer tant sur le plan pragmatique que langagier, il nous semble qu'il faille plutôt privilégier la communication elle-même au dépend de la désignation. Il s'agit alors que l'un et l'autre parti comprennent que l'accélération de la communication passe par l'utilisation de l'interlocuteur comme "tierce personne-désigné". Ce type paradoxal d'autonomie doit faire partie de la prise en charge thérapeutique car il n'est pas acquis d'emblée, particulièrement chez le jeune enfant".

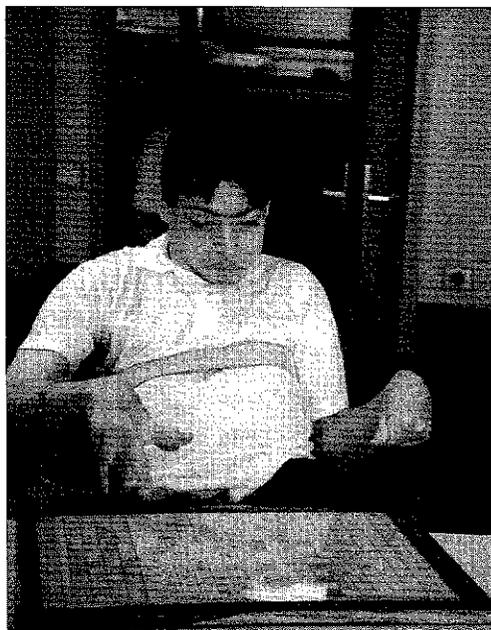
<sup>2\*</sup> Note des organisateurs de la table ronde : "Les prestations extra-légales peuvent toujours être négociées avec les caisses de SS, y compris pour les adultes percevant l'AAH. Cependant, il n'y a pas de législation bien définie et chaque caisse prend ses propres dispositions".



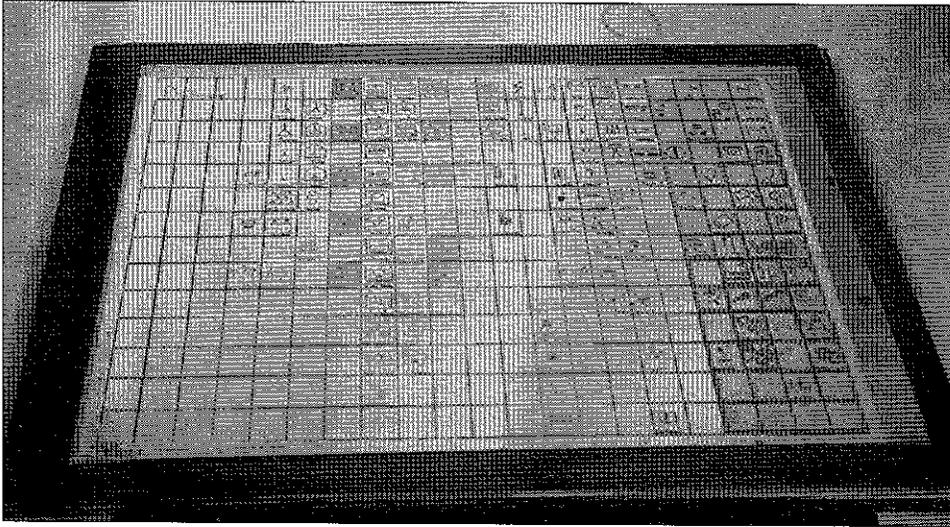
Pour S.



Système de contacteur au genou



Pour P.



Système de tableau pour P.



↑ C. et son moyen de communication

